



LES RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE 2024-2025

Préambule

Lorsque l'on vit en groupe, il est nécessaire de se donner un cadre de fonctionnement permettant de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Un milieu sain et agréable est propice à l'apprentissage et favorise le développement de bonnes habitudes de travail.

Les règles de vie à la Polyvalente de Disraeli ont pour but de permettre un encadrement de qualité axé sur la tâche de l'élève, la responsabilisation, sur la sécurité et le respect des personnes, de même que sur le respect de l'environnement.

C'est pourquoi on identifie les comportements recherchés et les raisons qui s'y rattachent afin de sensibiliser et responsabiliser l'élève aux besoins collectifs et à son développement personnel.

On remarquera que le respect du code de vie entraîne des conséquences positives pour l'élève et la collectivité étudiante. De plus, le suivi des manquements aux règles se situe dans une approche de relation d'aide, de rétablissement et de réparation susceptibles d'amener une réflexion personnelle et un soutien familial.

Les règles de vie de notre école ont pour but de préparer nos élèves à devenir des travailleurs et des citoyens capables de se réaliser positivement en société.

Un petit milieu, une grande famille



Mission : Une école où chaque élève développe la meilleure version de lui-même.

Vision : Créer des occasions qui permettent à chaque individu de se surpasser.

Valeurs : Rigueur, Respect et Bienveillance

RÈGLES	RAISONS
1. Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.	Pour que chacun se sente bien, respecté et en sécurité. Pour que chacun puisse développer des relations harmonieuses avec les autres. Pour que chacun soit disponible à l'apprentissage.
2. Je respecte les consignes en classe.	Pour que chacun puisse développer des relations harmonieuses avec les autres. Pour que chacun bénéficie du climat d'apprentissage favorable à la réussite.
3. Je prends soin du matériel scolaire et de l'environnement.	Pour que chacun vive dans un endroit agréable et propre dont il sera fier. Parce que l'école est un bien collectif.
4. Je m'habille de façon adaptée, selon le code vestimentaire de l'école, et ce, selon les activités et les circonstances.	Pour que chacun se sente en sécurité et disponible à l'apprentissage. Pour l'hygiène. Pour le respect de soi et les autres.
5. Je me déplace en marchant dans les lieux autorisés.	Pour assurer la sécurité de tous. Pour assurer que chacun bénéficie d'activités qui se déroulent bien et de cours propices à la concentration et à l'apprentissage.
6. J'utilise les appareils électroniques et de téléphonie de manière appropriée uniquement dans les lieux autorisés suivants : la cafétéria, le salon étudiant et le secteur des casiers. Les haut-parleurs ou tous types d'amplificateurs de son sont interdits à l'intérieur de l'école.	Pour respecter les gens qui m'entourent. Pour éviter que ces photos se retrouvent dans des endroits inappropriés. Pour éviter les dérangements en classe
7. Seulement l'eau est acceptée en classe, là où l'enseignant le permet.	Pour se garder en bonne santé.
8. Je ne consomme pas de boissons énergisantes, caféinées ou protéinées.	Pour se garder en bonne santé. Pour être plus calme et plus attentif.
9. À l'intérieur de l'école ou sur ses terrains, l'usage et la possession du tabac, de la vapoteuse, de l'alcool, des drogues, des armes et de la pornographie sont interdits à tous. Ils seront confisqués sur-le-champ.	Pour que chacun se sente en sécurité. Pour être disposé à apprendre. Pour se garder en bonne santé.
10. Sollicitation et commerce : Aucune sollicitation n'est autorisée sans l'accord de la direction.	Pour que chacun se sente en sécurité et disponible à l'apprentissage.

Avis aux élèves et aux parents

À la Polyvalente de Disraeli, nous nous sentons concernés par certains méfaits qui sévissent parfois dans notre communauté. Pour permettre à un jeune de développer sa conscience citoyenne, nous devons tous nous sentir concernés par ces actes. Dans cette optique, il est nécessaire que l'école, en tant qu'acteur important de cette éducation, **ne tolère aucun geste de vandalisme, de violence ou méfait envers l'un des membres de son personnel, en tous lieux.**

Par conséquent, **si un élève pose de tels gestes auprès d'un ou des membres du personnel de l'école, il y aura automatiquement une analyse de cas par le comité d'incidents violents. De plus, une demande de renvoi de l'école pourrait être acheminée au Centre de services scolaire des Appalaches.**

Tu as besoin de joindre des personnes, voici leurs numéros :

DIRECTION	
BROCHU, Jonathan (directeur)	4005
BEAULIEU, Cynthia (directrice adjointe au 1er cycle et adaptation scolaire)	4113
THIVIERGE, Stéphane (directeur adjoint au 2 ^e cycle)	4109
SECRÉTARIAT	
BELLAVANCE, Marjorie (accueil)	4008
BOUFFARD, Vanessa (secrétaire directions adjointes)	4112
LEGAULT-ROY, Manuel (bibliothèque)	4110
ROUSSEAU, Manon (facturation)	4006
ROY, Manon (T.O.S)	1237
SERVICES AUX ÉLÈVES	
BOUDJACK, Yann (infirmier)	4015
BOULANGER, Isabelle (travailleuse sociale)	4008
BROCHU, Jean-François (conseiller d'orientation)	4121
CARIGNAN-LEHOUX, Valérie (éducatrice en prévention des dépendances)	4017
CARRIER, Cathy (psychologue)	4014
GILBERT, Marie-Pier (psychoéducatrice)	4108
ROUSSEAU, Colette (psychoéducatrice)	4107
TURGEON, Mélanie (vie étudiante)	4011
DIVERS	
ABSENCES DES ÉLÈVES	4150
CENTRE D'AIDE	4106
PILIER INTIMIDATION	4105
T.E.S	4021

POLITIQUE DE CONTRÔLE DES ABSENCES

AVANT-PROPOS

L'École polyvalente de Disraeli est un lieu où les apprentissages sont au centre de son action. Réussir requiert de bonnes habitudes de travail, de l'effort et de la persévérance.

L'assiduité est une compétence à développer pour devenir un citoyen actif et un travailleur autonome et responsable. Réduire l'absentéisme scolaire devient un objectif incontournable dans un plan de réussite éducative.

La LOI sur l'Instruction publique précise que l'ÉCOLE DOIT VÉRIFIER LES PRÉSENCES et que LES PARENTS DOIVENT PRENDRE LES MOYENS pour que leur-s enfant-s fréquente-nt l'école assidûment (loi 107, articles 17-18).

À l'école, les présences sont vérifiées chaque période et TOUTE ABSENCE DOIT ÊTRE MOTIVÉE PAR LES PARENTS DE PRÉFÉRENCE LE MATIN MÊME OU AU PLUS TARD DANS LES 24 HEURES SUIVANT L'ABSENCE EN TÉLÉPHONANT AU 418 449-3200, POSTE 4150. Les motivations peuvent être enregistrées à toutes heures de la journée (jour et nuit) sur la boîte vocale prévue à cet effet. Il faut alors préciser :

- Le nom de la personne qui motive;
- Le nom de l'élève absent-e;
- Le motif de l'absence;
- La ou les périodes visées.

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE DE S'ASSURER DE LA MOTIVATION DE SON ABSENCE PAR SES PARENTS SELON DE DÉLAI PRÉVU.

Il est à noter qu'après plusieurs périodes d'absences, la direction peut, si elle le juge opportun, de faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Les motivations d'absences ne sont recevables que pour des RAISONS SÉRIEUSES : maladies (billet médical pour absence prolongée, décès ou maladie d'un proche, accident, cas de force majeure (tempête, inondation, incendie...))

N.B. Une absence à la récupération systématique est considérée comme une absence.

Toute absence non motivée dans les délais prescrits implique une reprise de temps **obligatoire** que l'élève utilisera pour compléter des travaux scolaires ou étudier. S'il ne coopère pas, il devra compléter les travaux identifiés par le ou la surveillant (e).

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

L'élève s'engage à être présent à tous ses cours. En cas d'absence, celle-ci devra être motivée et justifiée. Le parent dispose d'un délai de **24 heures** pour motiver une absence. Si ce n'est pas fait, l'absence devient donc « non motivée » et l'élève se voit convoqué à une retenue. **418 449-3200 poste 4150.**

ABSENCE AUX EXAMENS, TESTS OU CONTRÔLES

L'élève absent à un examen de l'école peut le reprendre si le motif de son absence est jugé valable par la DIRECTION après entente avec l'enseignant ou sur présentation d'un BILLET MÉDICAL.

Pour les examens du MEQ ou du CSSA, l'élève qui s'absente à un examen sans motif reconnu se voit octroyer la note 0 sur son relevé de notes. Pour obtenir ses unités, il doit se présenter à une autre session d'examens. L'élève absent pour un motif reconnu devra fournir un billet médical ou des pièces justificatives.

POLITIQUE DE RÉCUPÉRATION ET/OU ÉTUDE AUX HORAIRES 5 - 10 - 15

BUT DE LA RÉCUPÉRATION

Offrir à l'élève la possibilité de participer activement à son apprentissage en vue d'améliorer sa compréhension, de contrer une faiblesse notée en classe et de transformer un échec en réussite sur son bulletin scolaire.

L'école est un lieu où les apprentissages sont au centre de l'action. La période de récupération aux horaires 5-10-15 permet un suivi des apprentissages par les enseignants-es et offre aux élèves la possibilité d'une mise à jour nécessaire dans bien des cas. Quant à l'étude, sa nécessité n'est plus à démontrer.

PENDANT CETTE PÉRIODE, TOUT LE MONDE EST EN ACTION

CONVOCATION OBLIGATOIRE

1. L'élève peut être convoqué par ses enseignants en fonction des devoirs et leçons en retard ou non faits. De plus, cette période peut être utilisée pour la reprise des examens.

ASSIGNATION VOLONTAIRE

2. Si l'élève n'est pas convoqué par un enseignant, **il doit s'inscrire obligatoirement, et ce, au maximum la veille** de la récupération à l'endroit de son choix selon les plages horaires disponibles.

POLITIQUE CONCERNANT LES DROGUES ET L'ALCOOL

SANCTIONS

I. CONSOMMATION	II. POSSESSION	III. VENTE
<ol style="list-style-type: none">1. Analyse de la situation (<i>exclusion de classe</i>);2. Référence à la direction;3. Appel aux parents;4. Suspension externe;5. Retour avec les parents et contrat; direction d'école et référence au service de prévention des dépendances.	<ol style="list-style-type: none">1. Analyse de la situation (possession de drogue, alcool et matériel);2. Appel aux parents;3. Suspension externe;4. Référence policière, possibilité de signalement à la DPJ;5. Retour avec les parents et contrat; direction d'école et référence au service de prévention des dépendances. <p>Si quantité très importante, voir la section « Vente ».</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Analyse de la situation (vente de drogue, alcool et matériel);2. Appel aux parents3. Suspension externe;4. Référence policière;5. Signalement à la DPJ;6. Retour avec les parents et contrat; direction d'école et référence au service de prévention des dépendances.

CONTRAT DE RÉINTÉGRATION SPÉCIFIANT LES CONDITIONS DE RETOUR

Si récidive, il y aura automatiquement une étude de cas avec les dirigeants du Centre de services scolaire des Appalaches.

Note : Lorsqu'il y a une fouille de prévue auprès d'un élève, si celui-ci s'enfuit, il y a automatiquement une étude de la situation par la direction.

*Fouille, perquisition, saisie : Conformément à la loi, la direction de l'établissement est en droit, si elle a des motifs raisonnables, de procéder à une fouille de l'élève, de son casier ou de tout autre objet en possession de l'élève.

POLITIQUE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DE LA VOIX OU DE LA CAPTATION DE L'IMAGE

Il est strictement interdit d'enregistrer la voix d'une personne, de capter son image ou de les diffuser sans son autorisation.

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école et des politiques qui l'accompagnent.

Je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Guide d'utilisation du transport scolaire (élève)

L'élève doit :

Avant l'arrivée de l'autobus

- † Se présenter au point d'arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- † Respecter les propriétés privées.
- † Se trouver dans un endroit sécuritaire (trottoir, accotement, entrée de cour, etc.) sans se bousculer.
- † Attendre à une distance minimale de 3 mètres que l'autobus soit arrêté et que ses feux intermittents soient allumés avant d'y monter.
- † Traverser la rue au signal du conducteur d'autobus.
- † Suivre les directives de ses parents si l'autobus accuse un retard significatif.

Aux points de transfert

- † Respecter les règles de conduite et de sécurité de l'école de l'endroit du transfert.
- † Respecter l'autorité de tout intervenant sur les lieux du transfert.

Lors de la montée dans l'autobus

- † Laisser d'abord monter les plus petits et les aider au besoin.

Ne pas courir

À bord de l'autobus

- † Respecter le conducteur d'autobus qui a l'autorité afin d'assurer le bien-être des usagers.
- † Laisser libres les banquettes avant de l'autobus pour les élèves de la maternelle ou du primaire, selon le cas.
- † Se rendre à un siège sans délai et y demeurer assis jusqu'à destination.
- † Voir à ne pas obstruer l'allée centrale.
- † Adopter un comportement social convenable.
- † Parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique.
- † S'abstenir de fumer, de manger, de boire et de jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- † Se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du conducteur d'autobus et de toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit de l'autobus.
- † Utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement.
- † S'abstenir de sortir la tête ou les bras par les fenêtres.

Mesures disciplinaires

- † Selon la gravité de l'offense, l'élève peut se faire imposer les mesures disciplinaires suivantes : réprimande, avis aux parents, suspension, expulsion

Les devoirs et l'étude

But : informer l'élève et les parents des exigences de l'école à propos des devoirs et de l'étude

	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		
	1 ^{re} secondaire	2 ^e secondaire	3 ^e secondaire	4 ^e secondaire	5 ^e secondaire
Durée/jour	Environ 45 à 60 minutes		Environ 1 h à 1 h 30		
N. heure/sem.	5 heures/semaine		6 à 9 heures/semaine		
Études	Réviser toutes les disciplines de la journée et avant les examens.				
Devoirs	Compléter les exercices et les travaux demandés et poursuivre les projets à long terme.				
Aide à l'étude et aux devoirs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Récupération (ex. : période 1 des horaires 5, 10, 15). ➤ Aide aux devoirs. ➤ Avoir tous ses livres. ➤ Communication avec l'enseignant. ➤ Rencontres individualisées. ➤ Allô prof (1-888-776-4455) Service téléphonique d'aide aux devoirs. ➤ www.alloprof.qc.ca ➤ Sites Internet ➤ Communiquer avec un ami ou une amie. ➤ Inscription à des cliniques matières, cours de rattrapage. 				
Outils de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Vérification de l'agenda à chaque soir.</u> ➤ Vérification des devoirs. ➤ Horaire de l'élève, selon les cours de la journée. ➤ Notes écrites (parents, enseignants). ➤ Téléphones (parents, enseignants). ➤ Bulletin. ➤ Médiaphone (information aux parents). 				
Buts visés par des devoirs et de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réussir son année scolaire. ➤ Pratiquer et maîtriser les notions vues pendant la journée. ➤ Acquérir une méthode et un sens du travail. ➤ Se responsabiliser. ➤ Devenir autonome. ➤ Renseigner les parents. 				

Des ressources jeunesse importantes (confidentielles)

- Tel-Jeunes : 1 (800) 263-2266
- Info-Santé : 811
- Info-Social : 811
- L'intimidation, c'est assez : 449-3200 #4105
- <https://educaloi.qc.ca/capsules/lintimidation-la-reconnaitre-et-agir/>
(site d'information sur l'intimidation)
- Allô prof (1-888-776-4455) Service téléphonique d'aide aux devoirs
- www.alloprof.qc.ca

Guide des devoirs et de l'étude pour l'élève

1. Ton lieu de travail.

- Assure-toi d'un endroit calme harmonieux, bien éclairé.
- Assure-toi d'un espace de travail suffisant.
- Élimine toutes sources de distractions visuelles et auditives.

2. Matériel

- Regarder ton agenda et l'horaire de ta journée.
- Assure-toi d'avoir une trousse contenant : crayons, marqueurs, aiguiseur, colle, ciseaux, trombones, agrafeuse, feuilles, petites fiches, règle, etc.
- Assure-toi d'avoir des ressources telles que : dictionnaire, atlas, revues, journaux, Internet, etc.

3. Planification

- Établis une routine.
- Fais l'étude avant les devoirs, car elle demande plus de concentration.
- Planifie un horaire d'études à l'aide de ton agenda.
- Classe tes devoirs selon le degré de difficulté et commence par le plus difficile ou le plus long.
- Étudie peu à la fois, mais souvent.

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1 ° 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2 ° 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3 ° 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 ° 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5 ° 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6 ° 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7 ° 2 unités de culture et citoyenneté québécoise ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Le relevé des apprentissages* est le document officiel qui confirme la réussite ou la non-réussite de l'élève.

* **Relevé des apprentissages : document produit par le MEES faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.**